

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année.... 12s. 6d.
Six mois.... 6s. 3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
formeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s. payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
discontinuer sont obligés
d'en donner avis un mois
avant la fin du semestre,
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

A Montréal, on s'abon-
ne chez E. R. Fabre, ecr.,
3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-des-
sous..... 2s. 6d.
Dix lignes et au-des-
sous..... 3s. 6d.
Chaque insertion subré-
quente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes
4d. la ligne.

Les annonces non
accompagnées d'ordre se-
ront publiées jusqu'à avis
contraire.

Les lettres, correspon-
dances, etc., doivent être
adressées, franc de port,
à STANISLAS DRAPEAU,
Rue Ste. Famille, côte
De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14.

Québec, Mercredi, 4 Octobre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry No. 14.

Ephémérides.

[POUR LE 4 OCTOBRE.]

1693. Bataille de la Marsaille [plaine du
Piémont, entre Pignerol et Turin], gagnée
par Catinat sur le duc de Savoie, les Alle-
mands et les Espagnols.

Catinat réunit, par un rare assemblage,
Les talents du guerrier et les vertus du sage.
VOLTAIRE (*Henriade*, chant 7).

JOURNAL LITTÉRAIRE.

LA MONTAGNE DE MISERES.

C'est une pensée fumeuse de Socrate
que, si tous les maux du genre humain se
trouvaient réunis en un seul amas, pour
être également répartis entre chaque mor-
tel, ceux qui se croient maintenant les plus
malheureux préféreraient le lot qu'ils pos-
sèdent au sort qui leur tomberait en par-
tage, dans une pareille distribution. Ho-
race a porté encore plus loin cette pensée,
en avançant que les désagréments et les
malheurs auxquels nous sommes soumis,
sont pour nous plus faciles à supporter que
ne le seraient ceux de toute autre personne
avec laquelle nous changerions de des-
tinée.

Comme je méditais sur ces deux remar-
ques, assis dans mon fauteuil à bras, je
m'endormis peu à peu; tout à coup je crus
entendre une proclamation de Jupiter qui
annonçait que chaque mortel pouvait appor-
ter ses chagrins et ses afflictions, et les
jeter à un amas commun. Il y avait une
vaste plaine destinée à cette opération. Je
me plaçai au centre, et je vis avec un plai-
sir infini tous les humains s'avancer l'un
après l'autre, et déposer leurs divers sar-
deaux, dont la réunion forma en un instant
une montagné prodigieuse qui semblait se
perdre dans les nuages.

Il y avait une certaine dame d'une taille
svelte et aérienne, qui prenait une part
très active à cette cérémonie. Elle portait
dans une de ses mains un miroir propre à
grossir les objets; elle était parée d'une
robe longue et traînante, dont la broderie

représentait diverses figures de démons et
et de spectres, qui se montraient sous mille
formes fantastiques, tandis que son vête-
ment flottait dans les airs; il y avait dans
ses yeux je ne sais quoi de farouche et de
hagard; son nom était l'Imagination. Elle
conduisait chaque mortel à l'endroit pres-
crit, après l'avoir complaisamment aidé à
faire son paquet et à le mettre sur ses épa-
les. J'éprouvai un serrement de cœur en
voyant mes semblables gémir sous leurs
différents fardeaux, et en contemplant cet
énorme amas de misères humaines qui s'é-
levait devant moi.

Néanmoins, plusieurs personnes me di-
vertirent beaucoup dans cette occasion. Je
vis un homme porter un paquet enveloppé
soigneusement sous un vieil habit brodé, et,
au moment où il le jetait dans le tas, je
reconnus que c'était la Pauvreté. Un
autre, après beaucoup de fatigue et de
mouvement, se débarrassa de son bagage
qui, lorsque je l'examinai, n'était autre
chose que sa femme.

Il y avait une foule d'amants munis d'un
bizarre fardeau de dards et de flammes.
Mais ce qui était le plus étrange, c'est que,
quoiqu'ils poussassent des soupirs comme
s'ils eussent été près de succomber sous
ces amas d'afflictions, ils ne pouvaient se
résoudre à les jeter dans le monceau,
quand ils y arrivaient; mais, après quel-
ques faibles efforts, ils secouaient la tête et
s'en retournaient aussi lourdement chargés
qu'ils étaient venus.

Je vis bon nombre de vieilles femmes qui
jetaient leurs ridés, et d'autres plus jeunes
se désolant d'un teint basané. Il y avait de
vastes amas de nez rouges, de grosses lè-
vres et de dents jaunes. La vérité est que
je fus surpris de voir la plus grande partie
de la montagne composée de difformités
naturelles.

Ayant avisé un homme qui s'avancait
vers le monceau, avec une cargaison d'un
plus gros volume que les autres sur ses
épaules, je découvris, en m'approchant,
que c'était tout simplement une bosse qu'il
ajoutait, avec une allégresse inexprimable,

à cette collection de misères humaines. Il
y avait également des maladies de toutes
les sortes, mais je ne pus me défendre de
remarquer qu'il y en avait beaucoup plus
d'imaginaires que de réelles. Un petit pa-
quet attirait surtout mon attention: c'était
un mélange de tous les maux qui peuvent
affliger la nature humaine, et il se trouvait
dans les mains de beaucoup de gens de
distinction: on l'appelait le spleen. Mais
ce qui me surprit davantage, ce fut de re-
marquer qu'il n'y avait pas un seul vice ou
une seule folie dans tout le monceau; cette
circonstance m'étonna beaucoup, car je
m'étais attendu que chacun saisiserait l'occa-
sion de s'affranchir de ses passions, de ses
préjugés et de ses défauts.

Je distinguai particulièrement un insigne
vaurien qui venait, au moins je n'en doutai
pas, chargé de ses infamies; mais en exa-
minant son paquet, je trouvai qu'au lieu de
se désolant de ses crimes, il n'avait jeté que
sa mémoire. Il était suivi d'un impudent
saquin, qui déposa sa modestie au lieu de
son ignorance.

Quand tous les humains eurent jeté ainsi
leurs fardeaux, le suntuisme qui avait montré
tant d'empressement dans cette occasion,
me voyant spectateur oisif de ce qui se
passait, s'approcha de moi. Je sentis une
malaise en sa présence, quand tout-à-coup
il offrit à mes yeux son miroir; je n'aperçus
pas plutôt ma face que je frémis de son
excessive brièveté, dont le ridicule me
choqua alors au dernier point. La largeur
démessurée de mes traits me mit de mau-
vaise humeur contre ma physiognomie, et
aussitôt je la jetai loin de moi comme un
masque. Il arriva par bonheur qu'un
homme qui se trouvait près de moi, venait
justement de déposer son visage, qui, à ce
qu'il paraît, était trop long pour lui; il faut
avouer qu'il s'étendait avec une longueur
scandaleuse; je crois que le menton seul,
pour parler sans hyperbole, était aussi
long que toute ma face. Nous avions tous
deux une occasion de satisfaire notre envie,
et toutes les contributions étant réunies,
chacun se trouvait libre d'échanger ses di-

grâces contre celles d'autrui.

J'étais avec un plaisir extrême, tous mes semblables délivrés ainsi de leurs maux. Néanmoins, tandis que nous étions rangés autour du monceau, et que nous examinions les matériaux divers dont il se composait, il y avait à peine un mortel, dans une si grande multitude, qui ne reconnût ce qu'il avait pris pour les plaisirs et les jouissances de la vie, et qui ne se demandât avec surprise comment leurs possesseurs avaient pu les regarder comme des fardeaux et des afflictions.

Pendant que nous observions attentivement cette confusion de misère, ce chaos de calamités, Jupiter publia une seconde proclamation qui annonçait que chacun était libre maintenant d'échanger son infortune, et de retourner à sa demeure avec le paquet qui lui serait remis.

ADDISON.

A continuer.

Economie Politique.

(Suite.)

« Telle était la tâche au progrès de laquelle tenait le succès des luttes de l'humanité contre l'indigence. Cette tâche, des besoins trop impérieux, pour qu'elles méconnaissent la direction qu'ils leur imposaient, appelaient toutes les sociétés à la remplir ; et, plus chacune d'elles l'a avancée, plus s'est modifiée à son profit la proportion préexistante entre les peines et les fruits du travail, plus une même somme d'efforts lui a valu de bien-être. Mais cette tâche avait ses conditions d'accomplissement, et elle ne pouvait les rencontrer que grâce à l'existence de nombreuses inégalités sociales.

« Cherchez, en effet, comment s'effectuent les conquêtes de l'activité humaine, vous trouverez que ces conquêtes dépendent uniquement de deux sortes d'acquisitions dont l'étendue en décide le cours et en fixe les bornes. Ce sont : l'une, l'acquisition des connaissances destinées à régir les applications du travail ; l'autre, l'acquisition des ressources matérielles que nécessite la production, en d'autres termes, vous trouverez que les sociétés ne s'élèvent au-dessus de la misère originaires que dans la mesure déterminée par la grandeur des lumières et l'abondance des capitaux dont elles parviennent à disposer.

« Le rôle des lumières, dans tout ce qui concerne la production des richesses, est simple et facile à constater. Le corps n'est, au fond, qu'un instrument dont l'esprit dispose, et le succès de ses efforts dépend tout entier du degré d'habileté qui en dirige l'application. Aussi les labeurs ne croissent-ils en fécondité qu'autant que des connaissances nouvelles viennent ajouter à leur

puissance. A chaque découverte, à chaque invention du génie de l'homme, répondant tantôt, l'emploi de matières dont l'utilité était ignorée, tantôt, dans les procédés du travail, des améliorations qui en atténuent les frais ou en multiplient le produit, et il n'est pas une augmentation de la richesse qui n'ait exigé préalablement une conquête de l'intelligence.

« Quant aux capitaux, leur nécessité n'est pas moins distincte. Toute œuvre, toute transformation, toute innovation industrielle ne s'accomplit qu'au moyen d'avances, et vainement les lumières s'étendent-elles, les sociétés, qui manquent de capitaux disponibles, ne peuvent mettre à profit celles dont elles entrent en possession. Il n'en est pas autrement à cet égard des facultés des masses que de celles des familles dont elles se composent. Les unes et les autres ne sont libres d'utiliser leurs découvertes que dans la proportion des épargnes dont elles disposent, et c'est là ce qui ne permet pas aux diverses nations, alors même que chez toutes ont pénétré les mêmes connaissances, de déployer une activité également féconde. Assurément, ni l'Espagne ni la Russie n'ignorent comment se construisent les chemins de fer ou s'élèvent et fonctionnent les usines et les manufactures qui leur manquent ; mais l'insuffisance de leurs ressources ne leur permet pas d'en établir, et force leur est de se passer de créations dont elles savent le prix et qu'elles voient contribuer largement à la prospérité de la plupart des autres contrées de l'Europe. Des lumières et des capitaux, voilà les éléments de toute prospérité humaine, voilà les instruments de progrès sans lesquels la civilisation, au lieu de prendre un essor bienfaisant, n'aurait pas même pu éclore ; voilà les biens dont l'acquisition fixe à chaque époque le degré de bien-être réservé aux populations. Or, ces biens, il est aisé de constater que l'inégalité des facultés et des fortunes a seule reçu le don de les produire et de les multiplier. Ainsi, sans la disparité des qualités natives, jamais l'humanité ne serait sortie de l'ignorance brutale qui la condamnait à vivre dans la misère. Des hommes formés d'après un type unique, auraient eu tous les mêmes penchants, les mêmes désirs, les mêmes moyens d'action ; tous aussi se seraient proposé le même but, et l'uniformité des modes de leur existence eût apporté des obstacles invincibles au développement de leurs lumières. Des hommes entre lesquels la nature avait mis d'innombrables différences constitutives, suivirent au contraire des voies diverses. Bien que, dans l'origine, tous ne subsistassent que des productions éparses sur une terre sans culture, tous ne les recueillaient pas

de la même manière. Chacun, dans l'emploi de son temps, consultait ses goûts et ses forces, et la chasse, la pêche, la recherche des végétaux alimentaires, obtenaient des préférences distinctes. De plus, chacun aussi, dans les occupations de son choix, suivait l'impulsion des particularités de son caractère et de son organisation. Tel chasseur, par exemple, hardi et vigoureux, attaquait de front les animaux dont il voulait faire sa proie ; tel autre, moins robuste ou plus prudent, usait, de son côté, de ruse et de patience, et des pièges ingénieusement dressés les lui livraient sans défense. Il en était de même dans tous les autres genres de labeur et d'industrie : dans tous, la diversité des aptitudes individuelles réagissait sur les procédés en usage ; dans tous, les formes et la direction de l'activité personnelle tendaient à se spécialiser ; et de là des découvertes dont le nombre ne cessa de croître. On sait combien l'habitude d'un travail en accroît la puissance. Les efforts physiques deviennent d'autant plus faciles à qui les accomplit, qu'ils se répètent plus uniformément. Or, il n'en est pas autrement, sous ce rapport, des efforts de l'esprit que de ceux du corps. Plus le cercle dans lequel ils se renferment est restreint, plus ils opèrent, et des hommes dont l'attention ne se porte que vers peu d'objets en acquièrent promptement ample et sûre connaissance. C'est là ce qui rendit la dissemblance des inclinations et des capacités un principe actif et nécessaire de progrès intellectuel. Autant de sortes d'occupations, autant de champs où se récoltaient les fruits de l'expérience, autant de sources d'où jaillissaient des enseignements précieux, autant de foyers où s'amassaient des lumières, qui, conservées au profit de tous, formèrent le fonds d'instruction dont l'accumulation successive a assuré la fortune de l'humanité.

« Plus les sociétés avancèrent, plus la diversité des vocations exerça son influence bienfaisante. Les arts, en se multipliant, amenèrent plus de séparation dans les labeurs ; il y en eut à la fin pour tous les goûts, pour toutes les aptitudes, pour toutes les spécialités de force, d'adresse, d'intelligence ; et de là l'influence croissante des observations techniques, des notions professionnelles, des connaissances diverses dont le nombre et la précision déterminent, à toutes les époques, le degré d'efficacité du travail.

« Les lumières, toutefois, ne se seraient amassées qu'avec une extrême lenteur, si leur multiplication n'avait eu d'autre véhicule que la variété des facultés et des occupations ; il en fallait un plus énergique, et ce fut l'inégalité même des forces intellectuelles qui le fournit. La nature qui met à la charge des sociétés bon nombre d'êtres

hors d'état de suffire aux nécessités de leur propre existence, jette aussi dans leurs rangs des esprits qui dépassent de beaucoup le niveau ordinaire. A ceux-là, la haute et tutélaire mission d'éclairer et de guider leurs semblables. La pensée créatrice leur appartient : vers quelque but que leur vocation les entraîne, c'est pour laisser sur leurs pas des clartés nouvelles : arts, lettres, sciences, industrie, tout ce qui fait la grandeur, la richesse, la force des nations, naît et se développe grâce à leurs puissantes conceptions ; et chacun des progrès de la civilisation n'est qu'un fruit des vérités dont la découverte a marqué leur passage sur la terre.

« Où en serait l'humanité, si l'égalité des intelligences l'eût privée ces hommes au génie desquels elle doit toutes les connaissances dont l'usage a tant amélioré sa destinée ? Les esprits ordinaires n'ont pas le don de l'invention. De tout temps, les masses n'ont fait que se mouvoir dans le cercle tracé par les traditions du passé ; et, loin même de se prêter à des innovations dont leur faiblesse s'étonne, jamais elles ne les ont accueillies qu'avec une répugnance marquée. Mais la Providence à voulu que les lumières qu'elle ne leur a pas permis de produire n'en vinssent pas moins vivifier leurs efforts. A partir de ces premiers inventeurs à qui le monde ancien éleva des autels, jusqu'aux savants dont les recherches viennent ajouter aux connaissances de notre âge, ont paru successivement des hommes d'élite, prédestinés aux conquêtes de l'intelligence, véritables Hercules de la pensée, dont les travaux n'ont cessé de frayer aux populations les voies de la science et de la richesse.

[A continuer.]

Citations des Journaux français.

FRANCE.

PARIS, 13 septembre.

Voici bien déjà, si nous ne nous trompons, quatre séances consacrées à la discussion de deux mots : *droit au travail*, que veut introduire M. Mathieu [de la Drôme] dans le préambule de la constitution, et il nous reste encore à peu près vingt orateurs à entendre sur ces deux mots. Mais il ne faut pas compter avec les orateurs ni avec les séances, si de cette discussion il doit sortir la conciliation entre les partis et la paix, après lesquelles le pays aspire.

Le premier orateur qui s'est présenté à la tribune, est M. Galonde. M. Galonde distingue entre le droit relatif et le droit absolu. Le droit relatif c'est l'assistance aux travailleurs dans les limites du possible ; le droit absolu, c'est la négation de la propriété ; car

forcément on peut être amené à empiéter sur ce dernier droit, non moins sacré et non moins respectable que l'autre ; c'est la pensée que nous exposons nous-mêmes dans notre dernier numéro.

M. Lupé est venu ensuite, qui a parlé dans le mêmes sens.

Un troisième orateur est monté à la tribune. Celui-ci est M. Arnaud [de l'Arriège] démocrate et socialiste d'une école particulière, qui se distingue de beaucoup d'autres par le sentiment religieux dans lequel il semble puiser ses inspirations. M. Arnaud veut qu'on inscrive au frontispice de la constitution républicaine le droit au travail, et cela au nom de la propriété, au nom de la liberté et au nom du christianisme, dont il se fait le fervent défenseur. L'orateur a gourmandé M. Ledru-Rollin pour avoir, dans la séance d'hier, défiguré l'influence religieuse dans le passé, et s'adressant à M. Lamartine, il a dit : « Pour vous être écarté du christianisme, vous avez perdu la clé de l'esprit humain ».

L'orateur s'est résumé en conviant l'Assemblée de consacrer en faveur du peuple le droit au travail, parce qu'alors elle aura réalisé les promesses de février, et le peuple se rappellera ses devoirs. L'insurrection ne sera plus à craindre.

Écoute souvent avec bienveillance, l'orateur est descendu de la tribune sans laisser dans les esprits les signes d'une persuasion bien vive.

M. Thiers a pris aussitôt la parole. C'est toujours au milieu d'un murmure flatteur pour la ductilité et le prestige de son talent que M. Thiers se présente à la tribune. Il a commencé avec une franchise, tout au moins assez rare, par déclarer qu'il n'était pas républicain de la veille et qu'il n'avait ni fait, ni désiré la république.

Après avoir posé les trois principes qui, suivant lui, forment la base, non-seulement de la société d'hier ou d'aujourd'hui, mais de toutes les sociétés : la propriété, la liberté et la concurrence, M. Thiers a suivi ces trois principes dans l'histoire du monde : il a montré que c'est par eux que les sociétés se sont élevées à un degré toujours croissant de bien-être et de lumières. Il a analysé ensuite avec une vérité impitoyable les trois principes que les organisateurs nouveaux prétendent y substituer : le communisme, l'association, le droit au travail, et il a montré la stérilité et le péril de ces trois formules, qui entraînent la violation du droit de propriété. « Observez toutes les sociétés, a-t-il dit, et vous serez frappé de ce fait que la prospérité de chaque pays est proportionnelle au respect de la propriété. »

Là-dessus M. Pierre Leroux demande

la parole. L'orateur continue au milieu des interpellations bruyantes [nous pourrions les qualifier plus durement] parties des bancs de la Montagne. On distingue la voix de M. Flocon criant : « C'est un roynaliste ! » M. Thiers relève avec esprit et dignité cette interruption extra-parlementaire, et il poursuit son argumentation au point de vue de la question financière. Ce n'est pas tout, en effet, que de consacrer le droit au travail, il faut de l'argent pour y satisfaire. Où prendra-t-on cet argent ? Sur des impôts nouveaux ? Or, ces impôts que vous décrêtez, dit l'orateur en terminant, retomberont toujours sur le pauvre, et notamment sur la population des campagnes, à laquelle vous ne songez pas assez. Ne créons donc pas des charges aux pauvres, et si vous faites appel à notre humanité pour quelques-uns, permettez-moi de faire appel à quelque chose de plus élevé, à la justice pour tous ! »

M. Thiers, dans le cours de sa brillante discussion, avait mis en demeure l'école socialiste, si fière d'elle-même et de sa recette pour l'organisation d'une société nouvelle, de vouloir bien descendre de son Olympe sur la terre et de faire connaître ses moyens pratiques pour la réorganisation et le bonheur de la société. Jusqu'ici il a écouté et il n'a rien entendu, il a regardé et il n'a rien vu venir à la tribune que les théories de M. Proudhon et de M. Pierre Leroux, qui ne sont pas précisément la lumière. Qu'on s'explique donc et qu'on nous éclaire enfin !

M. Considérant, chef de l'école fouririste, a relevé d'une façon chevaleresque le gant jeté par M. Thiers. Cette recette, qui rencontre tant d'incrédules, M. Considérant déclare positivement qu'il la tient entre ses mains.—Donnez-la donc, lui crie-t-on de tous côtés ?—Je le désirerais beaucoup, mais je ne le puis aujourd'hui, reprend le chef d'école : d'abord parce que j'ai un grand mal de gorge, et ensuite parce que le temps me manquerait dans un simple discours pour l'exposé de mes voies et moyens. Je demande pour cela deux ou trois séances du soir et vous serez satisfaits. Cette proposition que M. le président n'a pas jugé de nature à être mise aux voix, a terminé assez joyeusement le cartel parlementaire entre M. Thiers et M. Considérant.—*Journ. des Villes et Camp.*

Le *Moniteur* du 14 publie le décret portant que l'Assemblée nationale ne se disjoindra point sans avoir voté des lois organiques ;

Le décret sur le travail des ouvriers dans les manufactures, fixant la journée de l'ouvrier à douze heures de travail effectif ;

Le décret concernant le contingent de chaque département dans les contributions foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres et des patentes pour l'exercice 1859.

— Nous croyons savoir à quelles conditions le cabinet autrichien a accepté la médiation de la France. L'Autriche conserverait toutes ses provinces en Italie, la Lombardie, la Vénétie, comme auparavant; ces provinces auraient des institutions constitutionnelles; la Sardaigne payerait les frais de la guerre. En cas d'inexécution de ces conventions de la part de la Sardaigne, la guerre recommencerait immédiatement après l'expiration de l'armistice. L'Angleterre aurait déclaré simultanément qu'elle garderait la neutralité, en cas de guerre entre la France, et l'Autriche. Lord Palmerston aurait fait connaître qu'il était officiellement informé que, pour le cas où l'armée française, passerait la frontière, la Russie avait mis son armée et son argent à la disposition de l'Autriche. (Patrie.)

— Les trois premiers gouvernements de l'Allemagne, celui de Francfort, de Vienne et de Berlin, sont à la fois en train ou à la veille de subir une transformation; en d'autres termes, ces trois villes sont en pleine crise ministérielle.

— Les dernières nouvelles de Livourne vont jusqu'au 5 au soir. La tranquillité s'était raffermie depuis la veille, grâce à la conduite pleine de fermeté du député Guerrazzi et de l'influence qu'il exerce sur la population.

— D'après la décision de l'Assemblée nationale, dans sa séance d'hier, à l'égard des journaux, M. Emile Girardin déclare qu'il abandonne la rédaction de la Presse.

— Le premier numéro d'un journal intitulé : *Le Canon d'Alarme*, a paru hier.

— Les courtiers d'élection du prince Louis se donnent beaucoup de mal en ce moment. Leur mot d'ordre est de ne porter qu'un nom, celui du prince Louis, sur les bulletins.

— Parmi les nombreux candidats qui se présentent aux électeurs pour la députation de la Seine, nous devons distinguer MM. de Genoude, Benjamin Delessert, Emile de Girardin, Fould, de Boissy, qui tous ont fait preuve d'indépendance dans la défense des libertés publiques.

— Nous avons parlé dans notre précédent numéro de la proposition de M. d'Albis du Salze, tendante au rejet de l'article 36 du projet de constitution, relatif à l'indemnité accordée aux représentants.

M. d'Albis combat le paiement de cette indemnité comme étant peu digne du caractère et de la majesté du mandat de représentant du peuple. Voici le texte de sa proposition. On pourrait dire que c'est une couronne offerte au désintéressement républicain; en la personne de tous les membres de l'Assemblée nationale.

“ L'Assemblée nationale, attendu que la France, en adoptant le gouvernement républicain, s'est entre autres choses, proposé pour but d'augmenter, par la réduction graduée des charges publiques, la somme des avantages de la société à répartir entre les citoyens; (extrait du préambule, art. 1er. déjà adopté);

“ Qu'en constatant ainsi cette volonté de la France, l'Assemblée nationale a pris l'engagement solennel de la respecter; que ses efforts doivent donc tendre, non à augmenter, mais à diminuer les charges dont le peuple est écrasé, et que les termes précités du préambule ne seraient qu'une manière dérisoire, si la constitution rétribuait elle-même les représentants du peuple;

“ Attendu qu'un sincère républicain, représentant du peuple, est suffisamment récompensé par l'honneur de servir sa patrie; que, pour faire prévaloir la thèse contraire, il faudrait décréter, ou que le désintéressement n'est plus une vertu républicaine, ou que la république peut, sans vertus et sans mœurs républicaines, se consolider et se maintenir; que rétribuer les représentants et leur interdire, en même temps, de renoncer à leur indemnité, ce serait prohiber le désintéressement.

“ Attendu que le vote d'une rétribution, sous quelque titre qu'elle soit, pour les représentants du peuple, en portant une atteinte grave à leur dignité, ne répondrait pas aux sentiments généreux de l'Assemblée nationale, qu'il pourrait indisposer le peuple, dont l'affection n'est pas plus à dédaigner pour un gouvernement républicain que pour tout autre; déjà on a crié sur plusieurs points, et même dans la capitale: A bas les 25 francs! qu'appliquer les millions d'une telle rétribution au soulagement des souffrances d'un peuple si admirable par son courage et sa résignation, ce serait en faire un emploi plus noble, plus profitable à la république et plus conforme au principe de la fraternité;

“ Attendu que des représentants rétribués ne pourraient ni attaquer franchement les sinécures, les gros traitements, ces objets de réclamations incessantes, et restées jusqu'à ce jour sans effet, ni résister avec fermeté à l'obsession de ces familles ambitieuses, dont l'avidité est insatiable sous tous les régimes;

“ Attendu, en résumé, que l'art. 36 du projet de constitution est illogique, anti-républicain, im-politique, contraire à l'indépendance du représentant, et qu'il blesse profondément sa dignité;

“ Rejette l'art. 36 du projet de constitution.”

— La *Gazette piémontaise* du 9 septembre contient une ordonnance du prince Eugène, lieutenant-général du royaume, qui nomme le général Durando commissaire-royal extraordinaire à Gènes, avec pleins pouvoirs.

— On lit dans la *Gazette de Venise* du 2 septembre: “ Nicolai Tommaséo a été reçu le 24 août, avec la plus grande courtoisie, par M. Bastide. Celui-ci lui a donné l'assurance que la première base des traités devait être l'évacuation de toute l'Italie par les Autrichiens. La France veut la paix, mais une paix honorable, la paix, sauf tou-

jours ce grand adjectif, *honorablement*. A l'extrémité, elle ne reculera pas devant la guerre. M. Bastide s'est montré bien informé de nos affaires, dont il a parlé volontiers avec Tommaséo. Quelques bâtiments de guerre français doivent paraître bientôt dans nos eaux.”

— On mande de Francfort, en date du 9, que le nouveau ministère sera probablement composé de la manière suivante: M. le baron de Stockmac, président du conseil; à l'intérieur, M. Stottmann; à la guerre, de M-yorn; à l'extérieur, M. d'Arnim, (ancien ambassadeur à Paris); à la justice, M. K. Combes; au commerce, M. de Hermann.

— Le bruit s'est répandu à Berlin, le 9 septembre, que le roi n'avait accepté la démission des ministres que sous certaines conditions. Si l'Assemblée nationale résiste, elle sera dissoute, et l'on procédera par le canon. Plusieurs personnes disent même que l'état de siège sera proclamé.

— Une lettre de Bucharest, en date du 24 août, citée par la *Gazette de Breslau*, assure qu'après avoir reconnu, au nom du sultan, la nouvelle constitution valaque, Suleiman-Pacha a mis à la disposition du gouvernement les troupes turques établies sur les bords du Danube à Gallats et à Cuirgewo.

— On écrit de Suisse: “ Dans la séance de la diète ou 5 septembre, on a nommé une commission de neuf membres pour constater l'acceptation de la nouvelle constitution fédérale. Cette commission sera, en outre, chargée d'élaborer un projet de décrets pour la mise en rigueur de la nouvelle constitution.”

— On a appris la nouvelle que le commandant de Mayotte venait de prendre possession officielle, au nom de la république, des petites îles de Nossi-Cumba, Nossi-Mission et Nossi-Fali, qui avoisinent la côte de Madagascar, et qui, cédées à la France avec l'île Mayotte et celle de Nossi-Bé, n'avaient pas encore été occupées officiellement et n'avaient pas reçu de garnison.

— On écrit de Belfort (Haut-Rhin), le 9 septembre: “ Une centaine de réfugiés italiens, dont une partie appartenait à la division Garibaldi, on a traversé ces jours derniers Belfort, où des secours leur ont été donnés, pour se rendre aux lieux désignés pour la formation d'une légion italienne. Un grand nombre de réfugiés de la même nation ont passé à Cernay et à Thann.”

— M. le général Le Flô, accompagné de deux aides-de-camp, de sa famille et sa suite, est arrivé hier à Bruxelles, se rendant à St-Petersbourg, où le représentant de la république française doit être rendu avant la fin du mois.

—Le choléra continue de sévir à Berlin et à Postdam. Il vient de se déclarer à Welden.

—On écrit de Varsovie, le 3 septembre: "Le choléra continue à faire des progrès dans notre capitale. Depuis son apparition jusqu'au 1er septembre, il a atteint à Varsovie 204 personnes, dont 80 ont succombé, 100 se trouvent encore malades."

—Une grande démonstration démocratique a eu lieu à Vienne (Autriche), à l'occasion de l'enterrement des travailleurs tombés le 23 août. Plusieurs discours ont été prononcés. La tranquillité n'a pas été troublée.

—Les Hongrois ont subi une nouvelle défaite entre Temerin et Jarek. Une grande partie des officiers hongrois ont fait cause commune avec les Croates.

—On écrit de Ratibor [Silésie], le 5; "Hier, les paysans ont ravagé et incendié le château de Hulschin, situé à deux milles d'ici. Tous les registres et documents sont détruits. L'intendant a été obligé de prendre la fuite. Le château appartient à M. le baron de Rothschild."

Des lettres de Rome nous annoncent d'une manière positive que Mgr. l'archevêque de Paris a dû être préconisé dans un consistoire tenu aujourd'hui même 11 septembre.

—Une lettre datée de Salzbourg, du 30 août, nous informe qu'à cette époque une sorte de synode provincial se réunissait dans cette ville sous la présidence du cardinal-archevêque et primat de Germanie. L'évêque de Trente y était arrivé pour prendre part aux travaux de cette assemblée, ayant pour objet exclusif la défense des intérêts et de l'indépendance de l'Eglise catholique dans la grande crise que lui préparent les attaques de ses ennemis.

Les journaux de Rome nous révèlent un fait qui serait au ne peut plus affligeant s'il ne perdait toute sa gravité par le ridicule et l'impossibilité même de sa réalisation. Il s'agirait de l'introduction du protestantisme dans la capitale du monde catholique. Les paroles prononcées par Pie IX dans une récente cérémonie religieuse, pouvaient seules donner de l'importance à des tentatives aussi téméraires. Voici le passage caractéristique de l'allocution du Saint-Père:

"Je rends grâce à Dieu qui, en des temps aussi difficiles, témoigne à l'Italie et au monde d'avoir toujours à cœur sa sainte religion, en suscitant des hommes fervents là où les ouvriers sont peu nombreux et la moisson abondante. Ce n'est pas un méliore encouragement que nous donne le Seigneur de nous laisser contempler des hommes dévoués pendant tant de lustres à enrichir l'Eglise de nouvelles conquêtes. Cette consolation est d'autant plus douce qu'il est plus douloureux de voir, au temps où nous vivons, qu'on ait l'audace d'introduire dans l'Italie toute catholique, et jusque dans le centre de la chrétienté, le protestantisme, par un, par mille et par dix mille complotes." Ils manifestent les vœux les plus ardents pour la nationalité italienne, et afin de la scr-

vir, ils emploient un moyen abominable, fait précisément pour la détruire."

Ces paroles du Souverain-Pontife ont produit en Italie un effet immense. La presse les a commentées. L'Epoca insinue que si une pensée aussi hardie est venue aux partis anarchiques, la faute en est à Pie IX, qui n'a pas voulu consentir à faire tout ce qu'ils voulaient, et que si l'on veut détourner le danger, il n'y a qu'un moyen, faire à présent ce qu'on n'a pas voulu plus tôt.

Le *Costituzionale romano* prévoit une guerre religieuse, si le peuple entend le cri poussé par les protestants, et il assure que dans son discours Pie IX a dit avoir en main la preuve qu'en Allemagne, on travaille sérieusement à se réunir à l'Eglise, dans la persuasion que l'élément de l'unité catholique est indispensable pour former l'unité nationale. La version [authentique] du *Giornale romana*, dont nous venons de produire plus haut une partie, a le même sens, et le mot *unyon* y est imprimé en gros caractère.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 14 septembre.

Des lettres de Francfort annoncent qu'il n'a pas encore été possible de former un nouveau ministère, à cause de la disposition révolutionnaire des esprits.

—Le landgrave de Hombourg vient de mourir à l'âge de 68 ans.

—Nous apprenons avec satisfaction qu'on se propose de réunir avant le 17 de ce mois les divers candidats conservateurs, afin de faire un choix parmi eux et de déjouer les efforts des meneurs de la république rouge.

—Il arrive à l'Assemblée nationale un grand nombre de pétitions qui toutes demandent que le remplaçant militaire soit conservé.

—Hier, le maréchal Bugeaud a été entendu au club de la garde nationale. Il paraît que la réunion de la rue de Poitiers le verrait arriver avec plaisir à l'Assemblée.

—La *Réforme* nous menace de la reconstruction d'un bureau de l'esprit public, chargé de répandre dans les départements les tartines politiques du ministère de l'intérieur.

—Le bruit s'est répandu dans Paris que les troupes casernées à l'école militaire se seraient révoltées vendredi, à propos d'une distribution de biscuit. Des cris séditieux se seraient fait entendre pendant une heure. Enfin, un colonel aimé de ses soldats serait parvenu à apaiser le tumulte.

Départ des Steamers Anglais

DE LIVERPOOL.

CAMBRIA 23 sept.	"	Boston
BRITANNIA 30 "	"	New-York
NIAGARA 7 Octobre	"	Boston
HIBERNIA 14 "	"	New-York
EUROPA 21 "	"	Boston

(Traduit de l'*European Times*.)

Espagne.—Le nombre des Carlistes armés dans la Catalogne se monte à 9000. Les journaux de Madrid annoncent le départ de 99 prisonniers politiques pour les îles Philippines.

Hollande.—La concession d'une mesure de réforme a été épargnée à ce royaume une crise politique très sérieuse.

Empire d'Allemagne.—Francfort. Les ministres du Vicaire de l'Empire ont résigné par suite du rejet fait par l'assemblée nationale de l'armistice conclu entre la Russie et le Danemark. Le professeur Dallman a reçu l'ordre de former un autre ministère.

Autriche.—L'assemblée constituante a, à l'unanimité, aboli tous les droits féodaux. Cette question a soulevé de violents débats sur la nécessité d'accorder une indemnité comme compensation de l'abolition de ces droits. L'assemblée a décidé qu'il n'y aurait pas d'indemnité, excepté dans quelques cas. Ce vote assure l'existence du ministère qui avait posé en principe l'abolition des droits sans indemnité.

Les nouvelles de l'Autriche sont peu satisfaisantes; On y craint de nouveaux troubles de la part des ouvriers.

Italie.—Rome. Des lettres de cette ville représentent la situation du pape comme précaire. 5 cardinaux auraient quitté Rome et on a dit même que le Cardinal Ferretti aurait projeté d'assembler un conclave à Malte pour élire un pape dans les cas où la chaire de St. Pierre deviendrait vacante. Ces nouvelles méritent peu de foi.

☞ Nous prions ceux de nos abonnés à qui nous avons adressé des comptes de nous faire parvenir au plus tôt le montant de leurs souscriptions.

Annonces nouvelles de ce Jour.

Tableaux offert en Loterie.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 4 OCTOBRE 1848.

Judicature.

Nous proposons de dire quelques mots sur l'article éditorial de la *Revue* à l'égard de la Judicature; mais après avoir lu les remarques que fait à ce sujet, l'*Echo des Campagnes*, nous ne pouvons mieux faire que de nous borner à les reproduire pour l'avantage de nos lecteurs:

"*Judicature.*—Nous avons publié une correspondance sur ce sujet dans notre feuille du 17 août dernier, et depuis nous avons eu une communication adressée à l'*Avenir*, signée "un habitant" et publiée dans le numéro de ce journal du 19 septembre courant, ainsi que l'article éditorial de la *Revue* du 22 de ce mois.

Nous ne venons pas aujourd'hui scruter

cas divers écrits, mais exprimer à nos lecteurs nos vues sur une question que nous pensons de la plus haute importance pour tous. En traitant cette question, nous laisserons de côté toute idée mesquine de corps et de localité pour rechercher le système à adopter, le plus juste et le plus propre à promouvoir les intérêts généraux de la population, entière de la province.

Nous poserons d'abord en principe; que toute institution, soit judiciaire, municipale, ou de quelque nature que l'on voudra, doit être établie de la manière la plus propre à favoriser le progrès intellectuel et industriel vers lequel tendent les peuples, tout en ayant cependant le plus grand soin, d'adapter l'institution ou le système, à la fin spéciale pour laquelle il est fondé. Ainsi nous croyons que celui-là sera le meilleur système de justice administrative qui, tout en remplissant l'objet spécial pour lequel il est établi, savoir, d'administrer la justice au peuple, tendra au plus grand développement de l'éducation et de l'industrie parmi la masse de la population.

Maintenant nous devons examiner si le système de centralisation des affaires judiciaires dans un seul point du district, réunit ces deux qualités. D'abord sous le rapport spécial, fait-il l'administration de la justice plus expéditive, plus économique et moins onéreuse à la masse du peuple? Sous le rapport d'intérêt général, est-il le plus propre à disséminer dans la population l'éducation et l'industrie?

Nous invitons notre dogmatique confrère de la *Revue* à répondre à ces questions avant de proclamer *ex cathedra* "que le temps n'est pas encore arrivé, pour l'établissement de juridictions sédentaires dans les parties éloignées des chefs-lieux des districts de Québec et de Montréal" si ce n'est dans les territoires de l'Ottawa et du Saguenay. Nous aimerions à connaître d'après quel signe céleste ou terrestre, le savant rédacteur a pu juger que le temps n'était pas encore arrivé, lorsque quatre grands-jurys successifs, choisis de tous les points de notre district, ont dans leurs présentements [que vous avez omis de publier dans votre feuille, M. l'éditeur, sans doute par oubli] ont, disons nous, décidé que le temps était arrivé, et l'ont rappelé quatre fois à l'exécutif dans moins de 18 mois. Nous aimerions également à savoir sur quelle base solide est appuyée votre avis, Mr. le rédacteur "que les cours existantes de circuit sont suffisantes et répondent aux besoins actuels des populations!"

Nous croyons que nos lecteurs nous pardonneront cette petite digression, car un grand nombre d'entre eux sans doute, sont, comme nous, fatigués de cette morgue hautaine avec laquelle quelques uns de nos

confrères des villes, traitent des questions de la plus grande importance pour la population des campagnes. Et si l'on veut un modèle de ce ton tranchant et dédaigneux, il suffit de lire les lignes suivantes de notre confrère de la *Revue*, contenues dans le même article que nous avons déjà cité. "On pourrait peut-être, dit-il, augmenter leur juridiction [des cours de circuit] jusqu'à £25 ou £30; ainsi et avec les cours des commissaires, les habitans de nos campagnes peuvent faire presque toutes leurs affaires."

Nous allons maintenant nous occuper des deux questions que nous avons posées ci-dessus:

1o Le système de centralisation des affaires judiciaires dans un seul point du district de Montréal, savoir dans la ville de Montréal [nous prendrons pour argument des noms propres de localités, en laissant au lecteur à en faire l'application à d'autres] est-il propre à rendre l'administration de la justice plus expéditive, plus économique et moins onéreuse à la masse de la population de ce district?

Si l'on faisait à un homme doué du sens commun, la question suivante: "lequel serait le plus expéditif et le plus économique pour vous, ou de porter vos grains à un moulin situé à cinq lieues de chez vous, et où vous ne pouvez trouver que 100 concurrents pour le préséance, ou de les porter à un moulin situé à 20 lieues et où vous devez rencontrer 1000 concurrents?" assurément qu'il ne pourrait y avoir qu'une seule réponse. Maintenant si nous demandions à une personne du comté de Berthier, S'il serait plus expéditif et plus économique pour elle d'intenter et poursuivre une action, devant un tribunal judiciaire, situé à cinq lieues de chez elle, et lequel n'aurait juridiction que sur une population de 30,000 âmes, que de porter cette action devant un tribunal situé à 20 ou 25 lieues de distance et ayant juridiction sur plus de 300,000 âmes, il nous semble que la réponse ne serait guère plus incertaine. Il est évident que non seulement les dépenses de voyage devront être beaucoup plus considérables, mais que le temps nécessaire pour obtenir justice devra être beaucoup plus long, puisque ce tribunal éloigné a juridiction sur une population dix fois plus nombreuse, et que par suite le nombre des affaires doit être proportionnel. Que le lecteur remarque que nous ne parlons ici que des parties litigantes. Que serait-ce donc s'il fallait au demandeur ou au défendeur, charroyer 6 ou 8 temoins à 20 ou 25 lieues de leur domicile? Que serait-ce, si passant des cours civiles aux tribunaux de justice criminelle, nous calculions les dépenses du juré forcé de demeurer une dizaine de jours, dans une

ville éloignée où la vie est si coûteuse, hors d'état de veiller à ses affaires personnelles? Et s'il nous plaisait de faire entrer en ligne de compte, le contingent hyperbolique des frais d'un décret forcé, fait par un shérif résidant à 25 lieues de la propriété saisie et employant un hussier de l'opulente cité; humble subalterne qui voyage au taux modeste d'un écu par lieue [ce qui soit dit en passant, serait suffisant pour payer son passage de Québec à Montréal dans un steamer]; il est assurément bien peu de nos lecteurs auxquels n'échapperait le delenda Carthago contre le système que nous combattons.

Nous ne continuerons pas d'avantage la démonstration d'une vérité qui nous semble triviale, savoir que la centralisation des affaires judiciaires, dans un seul point du District, rend l'administration de la justice plus onéreuse et plus lente, parce que d'ordinaire nous avons le respect vis-à-vis de nos lecteurs, de ne jamais entreprendre de leur démontrer que le soleil éclaire en plein midi. Cependant si quelque partisan du système actuellement en faveur, daignait, au lieu d'affirmations doctorales, descendre dans l'arène armé d'arguments plausibles, nous ferions un devoir de reprendre le sujet."

(A continuer.)

Il paraîtrait que notre bonne ville serait actuellement visitée par des incendiaires. On attribue assez généralement l'incendie arrivé samedi, dans la nuit, à des personnes mal intentionnées et nous voyons par la *Gazette de Québec* qu'on a arrêté un homme qui avait mis le feu dimanche soir dans son magasin, après en avoir retiré les marchandises.

Un vaisseau vient d'être la proie des flammes sur le lac Huron. On estime à 25 le nombre des personnes périées sur ce vaisseau qu'on nomme le *Goliath* et qui était chargé d'articles destinés aux compagnies des mines du lac Supérieur et de Québec.

SPECTACLE.—Dernièrement dans le Haut-Canada, une femme chinoise se donnait en spectacle. On dit que la foule se pressait pour admirer les petits pieds de la première habitante du Céleste Empire qui ait visité le Canada. Il faut avouer que la curiosité va parfois un peu loin.

L'Élection de L'Incoln doit avoir lieu à St. Catherine [Haut Canada] le 8 du courant. La rumeur nous porte à croire que M. Merritt ne rencontrera pas d'opposition dans son élection.

vol.—Nous voyons par le Journal de Québec qu'un nommé Jacques Blouin de St. Jean [Isle d'Orléans] a été arrêté la

semaine dernière sous accusation d'avoir volé un bœuf, qui appartenait à M. François Xavier Gagnon de la Ste. Famille. L'accusé a avoué son vol.

Encore un filou, du nom de *Chretien* a été pris à St Jean (Isle d'Orleans) sous accusation d'avoir soustrait une somme d'argent d'un montant de \$53. Cette somme appartenait à plusieurs jeunes gens de l'endroit, qui avaient fait ensemble une bourse destinée à l'établissement des colonisations.

PEINTURE.—Nous désirons attirer l'attention des amateurs de la peinture sur la loterie que va faire M. Légaré, de 31 tableaux parmi les quels il en est de vraiment remarquables. M. Légaré a droit à l'encouragement de tout le pays, comme canadien. Nous invitons particulièrement MM. les curés qui trouveront occasion de se procurer, à bon marché, plusieurs tableaux pour leurs églises. Voir l'annonce.

Nous avons reçu la deuxième livraison [vol. II] du répertoire national. Elle termine 1837 et renferme plusieurs articles portant la date de 1838.

Remède infailible pour tous les maux.

Nous traduisons ce qui suit du *Regist-er* :—

Il a été produit dernièrement un grand étonnement par une cure merveilleuse faite, nous ne savons pas exactement où. Un individu tourmenté par le mal-de-tête, l'assoupissement, perte d'appétit, faiblesse, et une foule d'autres symptômes dangereux, cherchait en vain le moyen de se guérir par des remèdes ordinaires lorsque son épouse lui demanda s'il avait payé l'imprimeur. L'individu regardant son compte, s'aperçut qu'il n'avait pas payé son abonnement de l'année dernière. S'étant déchargé de ses dettes il se trouva si promptement soulagé, qu'il paya aussi l'année suivante d'avance, et jamais depuis cette époque, il n'éprouva de semblables symptômes.

MORT D'UN CHARGÉ D'AFFAIRES. Des lettres de Rome, du 28 août nous apprenent que M. J. L. Martin, chargé d'affaires des Etats-Unis près le Saint-Siège était mort subitement l'avant-veille. M. Martin avait été précédemment secrétaire de la légation américaine à Paris.

La Fièvre de l'or en Californie.

Nous avons fait dernièrement allusion à l'espèce de vertige qu'avait excité, parmi les habitants de la Californie, la découverte d'une quantité considérable de minerais d'or. Une correspondance adressée à notre confrère le *Herald* nous apporte aujourd'hui de curieuses données à ce sujet.

« Toute cette partie de la Californie, lui écrit-on de San Francisco à la date du 1er juin, est dans une agitation extrême, relativement à la Placera, ou région aurifère récemment découverte sur les bords de la rivière Sacramento. Les trois-quarts des maisons de San Francisco sont actuellement vides, et les avocats eux-mêmes, formant leurs livres, se sont mis en route avec une pique et une écuelle de bois pour

aller faire fortune en lavant le sable du Sacramento. Des cuisiniers et des domestiques ont refusé jusqu'à \$50 par mois pour demeurer au service de leurs anciens maîtres. Des charpentiers, des serruriers, des charretiers qui, au mois d'avril, recevaient trois dollars par jour, en refusent dix aujourd'hui : il en reste seulement quelques-uns qui s'occupent à fabriquer des pioches, des bèches et des pelles, et qui gagnent ainsi jusqu'à \$20 par jour.

« On m'assure qu'un ouvrier seul fabrique jusqu'à dix et quinze petites pioches qu'il vend à raison de six dollars pièce. Les bèches et les pelles anglaises se cotent à \$ 10, et en les transportant dans la région aurifère, on peut encore en retirer un beau bénéfice. Il n'y a peut-être pas dans toute la ville une seule pelle neuve, ni une tasse quelconque en métal à vendre. Un bateau qui met quatre jours à aller d'ici au Sutter's Fort, prend actuellement douze dollars ; il n'en coûtait naguère que quatre pour le même trajet ; encore faut-il que les passagers emportent leurs provisions. Des vases en bois qui valent à New-York dix ou quinze cents, se vendent ici jusqu'à cinq dollars.

« Les chercheurs d'or trouvent le minerais sur les bords de la rivière, à une profondeur de dix-huit pouces environ ; mais on suppose que la couche est épaisse, et qu'elle s'étend entre les deux rivières sur un vaste espace de terrain. Ils sont obligés d'entrer dans l'eau pour laver le sable : Par demeure alors au fond du vase en petites parcelles ; quelques unes cependant pèsent jusqu'à un quart d'once : le métal est plus pur que celui des doublons espagnols. Nombre de travailleurs ont, du reste, quitté la Placera pour se procurer de nouveaux outils, comme aussi pour construire quelques machines qui les dispensent de travailler dans l'eau.—(Cour. des E. U.)

UN AUDACIEUX FAUSSAIRE.—Dernièrement, la maison De Forest, à la Nouvelle-Orléans, reçut de ses commettants de New-York une lettre d'avis annonçant que ceux-ci avaient tiré sur elle une traite de \$ 5,000 payable à un jour de vue, en faveur de M. George Seaman. Malgré l'authenticité apparente de la signature, cette lettre, tout à fait en dehors des habitudes de la maison, éveilla des soupçons, et une dépêche télégraphique fut expédiée à New-York, pour savoir à quoi s'en tenir. Sur ces entrefaites, M. Seaman se présenta avec sa traite, mais il lui fut répondu qu'aucune lettre d'avis n'avait été reçue et qu'il prit la peine de revenir le lundi suivant. Sur ce, grande fureur de M. Seaman, qui a versé, dit-il, les \$5,000 en bel et bon argent comptant entre les mains de la maison de New-York, qui n'a pris la traite que pour obliger M. De Forest, et qui se voit forcé de différer son départ, par suite de ce contretemps inexplicable. Force lui fut cependant de se retirer sans son argent, et il paraît même qu'il se résigna à partir, car il n'a plus reparu. La lettre d'avis était fautive, aussi bien que la traite. *Prudence est mère de sûreté.*

Idem.

MAGNIFIQUES TABLEAUX

EN

Loterie.

LES 31 Tableaux suivants, de la valeur de £357 seront mis en loterie pour £225 seulement. Prix du billet £1. Ces tableaux font partie de l'exposition, ouverte à la chambre d'assemblée, où on peut les examiner. La loterie aura lieu le 23 courant. Avis sera donné de l'heure, et des autres détails.

N ^o 1—Retour de Jacob.	£30	0	0
2—Vase et fruits.	20	0	0
3—Gibiers.	12	0	0
4—Grappes de Raisins.	20	0	0
5—Reine Victoria.	12	0	0
6—Une Sauvagesse.	20	0	0
7—Monument du général Wolf.	7	10	0
8—Une Famille (intérieur).	3	0	0
9—Une do dans le jardin.	3	0	0
10—Baptême par St. Jean.	7	10	0
11—Ste. Magdeleine.	3	0	0
12—La Vierge et l'Enfant Jésus.	3	0	0
13—St. Joseph do do.	3	0	0
14—Descente de Croix.	5	0	0
15—Fruits.	3	0	0
16—Do.	3	0	0
17—Do.	3	0	0
18—Paysage.	4	0	0
19—Do.	4	0	0
20—La Religion et le temps.	20	0	0
21—La Charité et Ste. Catherine.	20	0	0
22—Repos de voyageurs.	12	0	0
23—Cupidon.	1	10	0
24—Do.	1	10	0
25—Un homme vendant un Canard	3	0	0
26—La dernière prière.	2	0	0
27—Le joueur de cornemuse.	5	0	0
28—St. Ambroise.	40	0	0
29—Nativité.	30	0	0
30—Conception.	25	0	0
31—Flagellation.	23	0	0
	£357	0	0

Québec, 4 octobre 1848.

Société des Amis de Québec.

LES séances hebdomadaires de la société des Amis recommenceront MERCREDI prochain, le quatre du courant, au lieu et à l'heure ordinaires. (Par ordre)

CHARLES S.-A. S. A. Q.

Québec, 2 Octobre 1848.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Eleonore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD dit SAN-TERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, uront des renseignements intéressans du soussigné, à la Rivière-Ouelle.

C. H. TETU,

20 septembre 1848.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH.

THOMAS LABIVIERE,

MEUBLIER.

RUE DES FOSSÉS, ST. ROCH DE QUÉBEC.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant économié pendant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,

de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER, et autres de tous genres, CHAISES d'ACAJOÛ, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISSANCE, ect. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés.

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

A Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de Pislet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouverait un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,
Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du Canadien, du journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, { Haute-Ville de Québec. }
Québec, 12 juin, 1848. { Rue St. Joseph, No. 11.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

APPEL AUX ARTISANS

et

AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'Association.

par ordre,
J. B. A. CHARTIER,
11 février, 1848. } Secrétaire-Archiviste,
de l'Inst. Canadien.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o 14, Haute-Ville.
Québec, 26 mai 1848.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ÉTENDU DE

Marchandises d'Automne et d'Hiver.

IMMENSE RÉDUCTION DANS LES PRIX.

VENDANT POSITIVEMENT AU PRIX COÛTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT.

B. MEEHAN,

NO. 5, RUE ST. JEAN.

REÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Écosse et de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Pilote, Tweeds, Deskings, patrons de Vestes, Flanelles, Tartans, Châles de Tartan, Drap d'Orléans, Cobourgs, Métrons français et anglais, Poil de chèvre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton jaune, Shirts blancs et colorés, Rubans, Lacets, etc., etc.

—AUSSI—

Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées, comprenant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse trouver dans la ville, le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant.
Québec 29 Septembre.

Dr. GIROUX,

APOTHIKAIRE,

à transporté son établissement au
No. 2, Rue La Fabrique.
vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du Marché de la Haute-Ville,
QUÉBEC.

AVIS.

Le Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12.
J. CREMAZIE,
AVOCAT.

Québec, 6 Septembre 1848.

BOUTIQUE DE GORDONNIER.



Le soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de M^r. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'ancien Couvent :

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures.
J. B. A. CHARTIER,
Québec, 17 juillet 1848. Secrétaire.

BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur du QUÉBEC et le JOHN MURN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15\$, sur le pont, 5\$.

J. WILSON

Québec, 26 mai, 1848.

PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 5\$. les repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 16 août, 1848.

ALEX. LAFRANCE,

RELIEUR.

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,

QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures remerciements aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer l'art du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honorer, laissés chez lui ou au magasin de MM. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés.
Québec, 14 Août 1848.